



Le Brassus, le 23 juillet 2024

PREAVIS N° 6 / 2024
RELATIF AU CREDIT D'ETUDE
POUR LA RENOVATION DU CASINO

Aux électrices et électeurs de la Fraction de Commune du Brassus,

Après le refus du Préavis 4/2020 concernant la réfection des toilettes du Casino, le Conseil de Village a décidé de renvoyer en étude ce projet afin de prendre en compte les personnes à mobilité réduite (PMR). Pour cela, le Conseil exécutif a mandaté le bureau Daris-Lépine architectes au Sentier. Après une analyse des lieux et des besoins, leur étude de faisabilité de la transformation du Casino a conduit à la conclusion telle que présentée lors de la séance du Conseil du Village du 11 juin dernier. Nous sommes soumis à la loi sur les marchés publics et cette situation induit de passer par un concours d'architecture. De plus, celui-ci s'organise par des bureaux spécialisés dans le domaine.

Le Conseil exécutif a rencontré à deux reprises (28 mai et 24 juin 2024) Mme Astrid Dettling du bureau d'architecte Dettling Péléraux architectes, qui a été choisi pour l'organisation du concours. Mme Dettling nous a présenté les différentes parties du concours et les montants se présentent comme suit :

- **Études préliminaires (concours)**
 - Honoraires pour la préparation, le contrôle et le jugement du concours (env. 30 projets)
 - Autres mandataires tels que géomètre, économiste de la construction, coordinateur administratif
 - Frais du jury (honoraires, repas, frais de déplacement)
 - Frais de reproduction (rapports, documents presse)
 - Exposition (salle, matériel d'affichage, montage-démontage expo)

CHF 257'000 HT

- **Étude Avant-projet (après concours)**
 - Honoraires architecte, ingénieur civil, ingénieur électricien, ingénieur CV, sanitaire, physicien du bâtiment, ingénieur acoustique, ingénieur AEAI

CHF 114'000 HT

- **Autres honoraires et frais**
 - Amiante, sondage, géomètre

CHF 14'000 HT

- **Divers (réserve)**

CHF 22'031 HT

- **Total estimation crédit d'étude**

CHF 407'031 HT
CHF 440'000 TTC

PREAVIS 6 /2024

Considérant ce qui précède, le Conseil exécutif de la Fraction de Commune du Brassus prie les électrices et électeurs de bien vouloir délibérer et adopter les conclusions suivantes :

Vu le préavis n° 6/2024

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- 1/ Autorise le Conseil exécutif à lancer une étude pour la rénovation du Casino
- 2/ Alloue dans ce but un crédit de CHF 440'000.
- 3/ Autorise le Conseil exécutif à prélever la somme de CHF 440'000 sur le fonds Casino, compte n°9282.2
- 4/ Décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif et de l'amortir par le prélèvement sur le fonds Casino, compte n°9282.2

Le Conseil exécutif